

N° 692
4 MARS 2010

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO QUI PARLE DE VIOLENCE ?



Tandis que tous les médias parlent des phénomènes de violence à l'École, Luc Chatel, après avoir maquillé les chiffres du nombre de personnels dans les établissements et matraqué financièrement les professeurs du lycée A. Chérioux, a annoncé la tenue « d'États généraux de la sécurité à l'École ». L'intitulé laisse entrevoir la philosophie du projet ; dans la droite ligne des discours antérieurs, après les portiques, les équipes mobiles de sécurité, que nous proposera-t-on ? La violence est multifactorielle, elle suppose une approche plurielle, une réflexion sur la carte scolaire, l'éducation prioritaire, la formation des personnels ; lutter contre ce phénomène suppose aussi

de redonner confiance en eux à des milliers de jeunes pour qui ni les institutions, dont l'école, ni la société n'offrent de perspectives. Car combattre la violence dans le système scolaire, c'est combattre aussi la violence sociale, celle faite aux chômeurs, aux travailleurs précaires, aux jeunes, aux immigrés. C'est respecter et faire respecter partout les droits de tous. À ce titre, comment qualifiera-t-on l'attitude des forces de police expulsant de France une jeune fille venue porter plainte pour des faits de maltraitance familiale ?

■ Frédérique Rolet,
cosecrétaire générale

GRÈVE DU 12, JOURNÉE DU 23 MARS DANS L'ACTION

Le mouvement important qui a secoué la région parisienne, notamment dans l'académie de Créteil, a constitué un révélateur des problèmes rencontrés par les personnels du second degré ; l'effet cumulé des suppressions d'emplois depuis 2003, la relégation de l'éducation prioritaire, les récentes réformes dans l'Éducation comme dans la Fonction publique sapent peu à peu le sens de nos métiers, détériorent les conditions de travail, creusent les inégalités entre établissements. Personnels comme parents d'élèves alertent depuis longtemps sur les dangers que court l'Éducation nationale. Luc Chatel continue à nier les effets des suppressions d'emplois, poursuit des réformes décriées par les personnels ; le dossier revalorisation qu'il devait porter spécifiquement et clore fin janvier est toujours en panne. D'éventuelles mesures pour l'ensemble des personnels sont renvoyées à la « construction du budget 2011 » – en fonction des suppressions de postes. Enfin, la formation professionnelle est sacrifiée. Le dossier de la violence à l'école est instrumentalisé pour avancer de nouvelles mesures sécuritaires, imposer des déréglementations en matière d'affections et de services des enseignants, et même probablement de contenus d'enseignement. À l'inverse, il faudrait réfléchir et analyser les multiples causes génératrices de violence dans une société et une école de plus en plus inégalitaires et dures pour les classes populaires.

Toutes les mesures gouvernementales convergent quels que soient les ministères et les secteurs : moins de services

Suite page 2 ►►



Réformes Chatel dans le second degré : ça suffit !

Grève nationale le vendredi 12 mars

Dans les collèges, dans les lycées, dans les CIO :
imposons une politique ambitieuse pour l'éducation

ENJEUX

- FONCTION PUBLIQUE
- STAGIAIRES IUFM

ACTION

- GRÈVE DU SECOND DEGRÉ LE 12 MARS
- JOURNÉE INTERPRO LE 23 MARS

MÉTIERS-CARRIÈRES 4

- MOUVEMENT INTER
- LETTRES

4 PAGES CENTRALES I à IV

- RÉFORMES CHATEL



▶▶▶ Suite de la page 1

GRÈVE DU 12. JOURNÉE DU 23 MARS DANS L'ACTION

publics et de protection sociale, attaques des retraites, moins d'investissement dans l'éducation, la formation, la culture, une accentuation de l'individualisation, du marché et de la concurrence.

Le système éducatif, et particulièrement le second degré, subissent de plein fouet les effets de cette politique ; la rivalité instaurée comme mode de fonctionnement entre établissements et entre collègues, les confusions volontairement entretenues entre les missions des uns et des autres, l'accentuation de la précarité ne sont plus supportables. Dans toutes les académies les établissements expriment clairement leur refus de cette situation ; des initiatives nombreuses ont d'ores et déjà eu lieu ; elles doivent se pour-

suivre et nourrir la journée nationale de grève et de manifestations du 12 mars, à laquelle appellent les syndicats du second degré représentant la grande majorité des personnels.

Tout ce qui pourra concourir au succès de cette grève doit être entrepris ; les réunions dans les établissements doivent également être l'occasion de réactiver la campagne de syndicalisation.

Nous jouons une partie décisive face à ce gouvernement : réussir la mobilisation dans l'Éducation, la poursuivre après le 12 mars contribueront aussi au succès de la journée interprofessionnelle du 23 mars à laquelle appellent cinq fédérations de fonctionnaires.

■ Frédérique Rolet

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS VERS L'ARBITRAIRE

Lors de la dernière réunion du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), le ministère de la Fonction publique a présenté, au dernier moment, un amendement visant à considérablement faciliter la possibilité de supprimer toute note pour l'évaluation des enseignants, des CPE et des CO-Psy.

I s'agirait de remplacer la notation par un unique rapport annuel. Souvent décriée, ne serait-ce que par son côté infantilisant, cette notation est cependant très encadrée : le chef d'établissement, pour la note administrative, ainsi que les corps d'inspection, pour la note pédagogique, attribuent à chacun une note à l'intérieur d'une fourchette qui prend en compte l'échelon et l'ancienneté. « Contraintes » dont le ministère de la Fonction publique et le ministère de l'Éducation nationale veulent s'affranchir. La disparition de cette notation aurait deux lourdes conséquences :

- elle mettrait fin, pour les enseignants, à la double évaluation pédagogique et administrative pour la remplacer par une évaluation annuelle conjointe inspection-chef d'établissement. Dans une telle situation, c'est le chef d'établissement qui serait le véritable acteur de cette évaluation. Ce serait donc essentiellement, voire exclusivement, ce qui se passe en dehors de la classe qui serait au centre de l'évaluation des enseignants, les chefs d'établissements étant incapables d'évaluer les qualités pédagogiques, didactiques, disciplinaires de l'enseignant dans sa salle de classe. Inutile de décrire les dérives d'un tel bouleversement, l'essentiel de notre métier n'étant plus au cœur de notre évaluation, c'est la nature même de notre métier qui serait transformée ;
- si l'attribution de la note manque de transparence, elle est néanmoins encadrée dans une fourchette. Sa disparition, pour une évaluation limitée à un rapport, ouvre toutes les possibilités de passe-droits totalement incontrôlables pour les promotions tant d'échelon que de grade. C'est le règne du jugement à la tête du client, au « feeling » et l'outil indispensable pour, éventuellement, régler des comptes n'ayant rien à voir avec les qualités professionnelles des enseignants.

Renforcement du pouvoir du chef d'établissement dans tous les domaines, affaiblissement voire disparition, de fait, du contrôle des élus du personnel pour empêcher toute transparence

dans les décisions prises par l'administration, dénaturation de notre métier sont donc au cœur des objectifs des différents ministères à travers cette volonté de supprimer la note chiffrée des enseignants. ■ Daniel Robin

Régressions

À l'ordre du jour du CSFPE⁽¹⁾ du 22 février deux décrets qui montrent la volonté gouvernementale d'avancer très fort dans la remise en cause des fondements de la fonction publique. Le décret sur la « réorientation professionnelle », en application de la loi mobilité, permet à l'administration de se soustraire à l'obligation de réaffecter sur un poste correspondant à son grade un fonctionnaire touché par une restructuration : il sera mis dans une situation d'attente visant à le « réorienter » avec au final le risque d'une disponibilité voire d'un licenciement s'il refuse les postes qui lui seront proposés en fin de processus. Le tout sans même les garanties d'une consultation de la CAP⁽²⁾. Ensuite le décret sur l'évaluation : la norme est désormais un entretien individuel d'évaluation par le supérieur hiérarchique et le maintien d'une notation devient dérogatoire ; les promotions et les répartitions de primes se feront sur la base de cette évaluation. Toute comparabilité des situations disparaît, porte ouverte à l'arbitraire. Ce dispositif *a priori* ne concerne pas les enseignants, dont les règles de notation et de promotion sont déjà dérogatoires, mais l'administration a imposé un amendement qui permet de le leur étendre par simple arrêté.

Gérard Aschieri

(1) Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État

(2) Commission administrative paritaire



© Fotolia/Pressmaster

STAGIAIRES 2010 TRISTE ACCUEIL



© Thierry Nectoux

Comme nous l'avions annoncé dans L'US du 19 février, le ministère a publié une note de cadrage organisant l'année de stage des lauréats de concours.

La note contient peu de changement par rapport au projet initial. Même si le ministre a accédé à notre demande de rendre impossible la distribution d'heures supplémentaires, le contenu reste inacceptable. Incapable de gérer une situation découlant de ses propres choix, le ministre fait le choix de laisser à l'autonomie des recteurs, voire des chefs d'établissement, le soin de mettre en œuvre cette année. En clair, la note de cadrage ne cadre rien, pas même le temps de service hebdomadaire des stagiaires. Exit donc les 12 heures de service, on parle désormais d'un temps de formation équivalent à un tiers de l'ORS (obligation réglementaire de service). Pas de cadrage non plus pour le type de stage – filé ou massé – laissé au choix des recteurs.

L'idéologie de l'autonomie transparaît à chaque ligne. Les chefs d'établissement voient leur rôle renforcé dans « l'accueil, l'organisation et le déroulement du stage ».

UNE FORMATION SACRIFIÉE

Même si le terme de « compagnonnage » a été remplacé par celui « d'accompagnement », la logique de formation envisagée reste la même : il s'agit d'une formation par mimétisme, où le stagiaire, placé en situation d'assumer toutes les dimensions du métier à temps plein, devra les

gérer dans l'urgence. Les futurs lauréats de concours seront donc, encore plus qu'aujourd'hui, en attente de solutions, de « recettes » toutes prêtes, dont on sait bien qu'elles n'existent pas. Aucun moment n'est prévu pour prendre le recul nécessaire par rapport aux contenus disciplinaires. La formation se limiterait à une succession de savoir-faire. Autre scandale : les étudiants en master font désormais partie du « potentiel de remplacement » au même titre que les TZR pour les périodes durant lesquelles les professeurs stagiaires sont en formation. Enfin, leurs conditions d'affectation font planer de lourdes inquiétudes sur le mouvement intra.

Au contraire, pour le SNES, il s'agit de former des enseignants concepteurs de leurs pratiques. Cela nécessite donc du temps pour réfléchir, analyser des situations souvent complexes car revêtant de multiples facettes. Cela demande aussi une formation professionnelle véritablement universitaire, en lien avec la recherche et au fait des dernières découvertes en la matière. C'est ainsi que les nouveaux enseignants pourront apporter « du neuf » au sein des établissements. C'est pourquoi il faut une réelle composante de formation, s'appuyant sur le potentiel que constituent les IUFM.

Le SNES estime que plus d'un million d'élèves dans les établissements pourraient être concernés. Par la mise en œuvre de la note de cadrage, c'est donc tout un pan du système éducatif qui est menacé. La journée de grève du 12 mars sera l'occasion de redire notre opposition à ces mesures. ■

Emmanuel Mercier

CNED : missions remises en cause

Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, le Centre National d'Enseignement à Distance est le premier opérateur public d'enseignement à distance en Europe. Au service de tous et de tous les âges, il scolarise chaque année, dans ses huit instituts régionaux, plus de 250 000 inscrits. 80 % sont des adultes, souvent aux revenus modestes, qui trouvaient au CNED des cours de qualité proposés jusqu'en 2009 à des tarifs avantageux.

La hausse récente des tarifs vis-à-vis du public non scolaire est la conséquence du désengagement de l'État qui baisse sa subvention. Pris dans une recherche obsessionnelle de « rentabilité » financière, l'établissement subit des restrictions et n'a plus les moyens humains (suppression de postes) et techniques d'assurer ses missions.

Lycée Viette (Doubs)



Au lycée Viette (LP et LGT), les moyens sont en baisse (20 % en cinq ans), entraînent des suppressions de postes par

dizaines (encore 9,5 dans la DHG 2010...) et menacent l'existence même de l'établissement. Les personnels, unis et mobilisés, multiplient les actions : boycott du CA, manifestation avec les lycéens, adresses à la presse, demande d'audience au recteur, interpellation des élus... Les personnels ont fait grève le 22 février, le 4 mars, ils étaient à nouveau en grève aux côtés des collègues des collèges...

8 mars 1910-8 mars 2010 : un siècle de féminisme

Le programme des manifestations partout en France, à l'occasion de la Journée de la Femme 2010, sur : www.mmf2010.info



Pour plus d'informations sur les droits des femmes : www.collectifdroitsdesfemmes.org

30 mars : CPE dans l'action

« 30 % d'augmentation de CPE depuis 2002 » selon le ministre. L'implantation de postes de CPE dans chaque collège n'est pas encore achevée, le nombre est insuffisant, le recours aux non-titulaires reprend, le nombre d'élèves à suivre est trop important pour mener à bien nos missions éducatives, le recrutement depuis 2006 ne couvre pas les départs du corps, les personnels de vie scolaire sont de plus en plus précarisés... et Luc Chatel répète que l'effort n'a pas cessé depuis 2002 ! (Voir L'US n° 691.) Le SNES appelle le 30 mars les CPE à une journée nationale d'action dans chaque académie : postes à pourvoir, conditions de travail, respect des missions, du temps de travail, une autre formation professionnelle initiale et continue (laureatis de concours laissés seuls sur le terrain) et la réécriture du concours. Conférences de presse, rassemblements, réunions académiques... autant de moyens de mettre en lumière nos attentes concrètes.

« Qui croit devoir fermer les yeux sur quelque chose se voit bientôt forcé de les fermer sur tout »

J.-J. ROUSSEAU

SECOND DEGRÉ

GRÈVE NATIONALE LE 12 MARS

Devant l'obstination du ministre dans la poursuite de la mise en œuvre de ses réformes, l'intersyndicale du second degré regroupant le SNES-FSU, le SNEP-FSU, la CGT-Éduc'action, Sud-Éducation, SNFOLC, le SNALC-CSEN, le SNCL-FAEN, rejoints par le SNUEP-FSU, appelle à la grève nationale et à des manifestations sur tout le territoire le vendredi 12 mars.

Pour le SNES, cette journée d'action s'inscrit totalement dans la campagne d'action et de mobilisation qu'il a lancée depuis le début du mois de janvier. Elle doit être une démonstration puissante de la détermination des personnels à imposer une autre politique éducative et à refuser les réformes Chatel dont la préparation de rentrée 2010 illustre toute la nocivité.

Budget, réformes du second degré, revalorisation, orientation, conditions de travail, rémunération, transformation des métiers et des missions, formation des maîtres sont autant de sujets qui sonnent comme des provocations pour les personnels du second degré qui expriment leur colère depuis janvier, dans la grève du 21 janvier, la manifestation nationale du 30 janvier et toutes les actions locales qui se développent dans les académies, les départements et les établissements. L'intersyndicale a demandé une audience au ministre... demande restée sans réponse à ce jour. Dans un tel contexte de refus gouvernemental d'entendre les personnels et leurs représentants, face aux attaques sans précédent sur la fonction publique et le service public d'éducation, la force de la grève et l'importance des manifestations du 12 mars sont une impérieuse nécessité. Cette journée d'action est une étape cruciale.... Il faut la réussir. Lors d'assemblées générales, de réunions syndicales, de débats avec les parents et les lycéens, cette journée doit être l'occasion d'envisager la généralisation des actions déjà engagées si le ministre persistait dans son refus d'entendre.

Roland Hubert

TOUTES LES INFORMATIONS SUR



<http://www.snes.edu/Des-nouvelles-des-établissements.html>



ARRÊT OMONT

Pour un gréviste le vendredi 12 mars, existe-t-il un risque de prélèvements de jours de grève pour le samedi 13 et le dimanche 14 ? → NON, car le préavis de grève est déposé pour la seule journée du vendredi 12.

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi 27 février à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, 19 ans, élève au LP Dolto à Olivet (Loiret). Expulsée le 20 février après avoir porté plainte pour des violences infligées par son frère, la jeune fille est soutenue par RESF et de nombreuses organisations dont la FSU, la CGT-Éduc'action, Solidaires... Le 2 mars, devant une délégation, le préfet assume l'expulsion. La balle est dans le camp du gouvernement.

Roland Hubert

Pour Najlae

 Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi 27 février à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, 19 ans, élève au LP Dolto à Olivet (Loiret). Expulsée le 20 février après avoir porté plainte pour des violences infligées par son frère, la jeune fille est soutenue par RESF et de nombreuses organisations dont la FSU, la CGT-Éduc'action, Solidaires... Le 2 mars, devant une délégation, le préfet assume l'expulsion. La balle est dans le camp du gouvernement.

Professeurs documentalistes 31 mars : « cela suffit » !

Insuffisance des recrutements, fragilisation de la formation à l'information-documentation dans la réforme du lycée, dégradation des conditions de travail. Cela suffit ! Rassemblement national le mercredi 31 mars à Paris. Modalités de la matinée sur <http://www.snes.edu/Documentation-.html>. Rendez-vous à 14 heures, métro Solférino, avec délégation au ministère. Contactez vos S3 pour votre participation. Pour la défense de notre métier adressez-vous à vos parlementaires :

<http://www.snes.edu/Adressons-nous-tres-nombreux-aux.html>

Le SNES a aussi cosigné avec une intersyndicale et la Fadben un courrier au ministre lui rappelant sa promesse d'un groupe de travail sur les missions et le statut des professeurs documentalistes.

Le 12 et le 31 mars : « cela suffit » !

JOURNÉE INTERPRO DU 23 MARS UNIS POUR AGIR

L'emploi, les salaires, la défense de la fonction publique et des retraites seront au cœur de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 23 mars, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA⁽¹⁾.

Les plans de sauvetage des États au profit des banques ont creusé les déficits. Aujourd'hui, les marchés sont rassurés. Et tous ceux qui ont volé à leur secours défendent désormais la rigueur pour les victimes de la crise. À l'occasion des vœux pour 2010, le chef de l'État et son gouvernement ont confirmé la poursuite de la politique mise en œuvre depuis 2007. Malgré le creusement des déficits et de la dette, il n'est pas question de renoncer au bouclier fiscal ni aux multiples exonérations. Au contraire, la poursuite de la révision générale des politiques publiques, la RGPP, est affirmée. Face aux revendications des salariés, chômeurs et retraités, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Aucune réponse n'a été apportée sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail. La question du million de chômeurs en fin de droits a été renvoyée à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi. Pour la fonction publique, si Eric Woerth est contraint à annoncer un « agenda social », il ne réunira les fédérations syndicales que plusieurs jours après le 23 mars. Confirmant les suppressions d'emplois, il rejette toute idée de maintien du pouvoir d'achat des traitements, renvoyant à l'individualisation accrue des rémunérations et des carrières et, malgré les annonces présidentielles, il repousse à plusieurs semaines toute négociation sur la situation des non-titulaires, récusant même la revendication d'un plan de titularisation.

RETRAITES

Repousser l'âge légal du départ en retraite semble être une des mesures essentielles programmées pour le rendez-vous de 2010. Salariés du privé et du public seraient concernés. Au passage, certaines particularités du code des pensions sont remises en cause, comme le calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois. Dans un calendrier très serré, le piège se construit pour dégrader la situation de tous, au nom de l'équité. L'urgence est bien celle de « l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emploi, pour [...] défendre leurs intérêts

communs »⁽¹⁾. C'est en ce sens que cinq organisations appellent à faire du mardi 23 une journée de grèves et de manifestations, pour peser sur les différents rendez-vous de l'agenda social. Les agents de la fonction publique y participeront naturellement pour l'arrêt des suppressions d'emplois, la résorption de la précarité dans la fonction publique, des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, l'amélioration immédiate des conditions de travail. Ils combattront aussi les réformes régressives des services publics et celles de leur statut. Dans l'action, tous exigeront « une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant l'amélioration pour tous »⁽²⁾.

Les 12 et 23 mars sont pour le SNES deux rendez-vous indissociables pour développer l'action dans le second degré et en convergence avec l'ensemble des salariés. À investir sans modération.

■ Frédérique Rolet, Anne Féray

1. Appel du 15 février 2010.

2. Communiqué fonction publique du 23 février.



© Thierry Nectoux

Lycée Hector-Berlioz (38)

Lors de l'examen de la DHG, les professeurs du lycée Hector-Berlioz à la Côte-Saint-André (Isère) ont déposé une motion visant à dénoncer « le fort gonflement du nombre et de la proportion d'HSA (+ 15 %) dans la DHG » et le recours à la vacation :

« La situation faite à des personnels embauchés pour assurer 6 heures d'enseignement par semaine, sans droit au chômage, ni aux congés payés, ni aux congés maladie est inéquale et incompatible avec les valeurs éducatives et républicaines que nous nous efforçons de défendre.

Le recours à la vacation dénote enfin un clair mépris du suivi pédagogique et de l'implication des enseignants dans un contrat de projet pourtant imposé aux établissements et base de leur évaluation. [...] »

24 février : journée nationale de mobilisation des retraités



Un succès !

© Claude Szmulowicz

MUTATIONS 2010

OUVERTURE DES COMMISSIONS LE 8 MARS

Depuis le 25 février, le ministère diffuse à certains demandeurs de mutation, via une officine téléphonique privée, un « projet » de mouvement interacadémique, alors que les commissions paritaires se réuniront à compter du 8 mars. Évidemment, ce « projet » est entaché d'un très grand nombre d'erreurs. Certaines sont évidentes et manifestes ; d'autres se découvrent au fur et à mesure de l'étude que mènent les élus nationaux.

Ce faisant, en tentant de s'affranchir du contrôle exercé par les commissaires paritaires élus au suffrage universel direct de la profession, l'administration prend une très lourde responsabilité : celle de diffuser aux demandeurs de mutation, de manière précipitée et anticipée, des informations non vérifiées. Par cette opération de communication promotionnelle, le ministère entend accréditer l'idée que les élus des personnels sont inutiles. Il cherche aussi à restreindre le contrôle paritaire à l'infra et sur les affectations de TZR.

Dans cette situation, le SNES a décidé de ne pas laisser les personnels isolés face à l'administration. Dans l'immédiat, ses élus ont informé les intéressés du contenu du projet ministériel, susceptible d'être substantiellement modifié en fonction du déroulement statutaire des travaux des commissions. Pour le SNES, le rôle premier des commissions paritaires est de veiller au respect des droits de chacun et à l'application, dans la transparence, des règles communes à tous. Dans ce cadre, les élus nationaux travaillent à dépister les erreurs et à rétablir les droits à mutation de chacun, dans le respect du barème. À compter du 8 mars, au sein des



AUX SYNDIQUÉS DEMANDEURS DE MUTATION ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles, via le site du SNES, « Espace Adhérents » (accès avec votre code syndical personnel).

Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

Les élus nationaux

Formations Paritaires Mixtes Nationales (FPMN), ils proposeront à l'administration la correction de ces erreurs.

Le SNES informera les demandeurs de mutation de leur résultat fiable et définitif, au fur et à mesure du déroulement des commissions par discipline, et publiera à l'issue de chaque FPMN les barres définitives et justes du mouvement. La meilleure transparence est l'application à tous de règles claires, connues et équitables : c'est bien cela que le ministère entend remettre en cause.

Cette attaque contre le paritarisme vise en réalité les personnels et leurs droits. Déterminé à les faire respecter, le SNES met en œuvre tous les dispositifs pour établir la transparence des opérations de mutation interacadémiques.

Consulter le site www.snes.edu (rubrique « Mutations ») pour suivre l'évolution de la situation.

■ Christophe Barbillat, emploi@snes.edu



DROITS ET LIBERTÉS LIGNE AZUR

Alors qu'une polémique a lieu autour du projet de film d'animation « Le baiser de la lune » montrant différentes façons de s'aimer, des groupes conservateurs brandissant encore les mêmes arguments éculés, le ministère a dû préciser sa position sur la lutte contre l'homophobie et réaffirmer la liberté pédagogique des enseignants.

Un des effets positifs est le progrès sur le niveau

du collège, puisque enfin le dispositif de la « Ligne Azur »*, cellule d'écoute pour les élèves se posant des questions sur leur orientation sexuelle, y sera diffusé. Luc Chatel avait refusé de le faire jusque-là puisque selon lui les élèves de collège ne se posaient pas encore ces questions. Avancée nécessaire, mais non suffisante. Les élèves doivent pouvoir être écoutés et soutenus en cas d'homophobie dans leur établissement scolaire. Faute

de formation des personnels, ce n'est pas le cas partout. Les nouveaux stagiaires voyant leur temps de formation réduit, les choses risquent de ne pas s'arranger. Les groupes de travail prévus au ministère sur les questions de discriminations doivent aborder sans tabou toutes les questions concernant les élèves et les personnels.

■ Olivier Lelarge

* Ligne Azur : 0810 20 30 40

LETTRES POURQUOI DE GAULLE ?



© Fotolia/Alexandre

Le nouveau programme de lettres en Terminale L (BO du 14 janvier 2010) a suscité de vives réactions : en effet, le choix des Mémoires du Général de Gaulle, qui ne sont pas un texte littéraire, semble totalement incongru. Certes, le rapport entre « littérature et histoire » est passionnant à étudier, mais comment l'aborder sans problématique, et surtout sans littérature ?

Les programmes précédents, qui proposaient un choix varié d'auteurs et d'époques en littérature française et étrangère, n'étaient-ils pas plus appropriés ? On ne peut que s'inquiéter face à une dérive consistante à instrumentaliser l'école au profit de l'admiration des « grands hommes » dans le cadre d'un « devoir de mémoire » qui n'a strictement rien à voir avec l'histoire et encore moins avec la littérature. Pour l'heure, nous ne savons toujours pas qui est à l'origine de ce choix, ce qui pose une nouvelle fois la question du « qui décide ? ». La réflexion en la matière ne saurait nous être confisquée car nous avons notre mot à dire et le SNES demande que cette œuvre soit retirée du programme. L'école qu'on nous prépare est dénuée de sens, pour nous comme pour nos élèves... On le constate ici encore : cette interrogation sur le sens traverse désormais la réforme des lycées de façon de plus en plus lacinante.

■ Valérie Sultan



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Encore des nouveautés chez Adapt !

Collège commun. Collège humain

Le collège inquiète familles, jeunes professeurs et élèves. Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, mais aussi de l'encouragement à l'individualisme et de l'absence de consensus entre les familles et l'école sur ce qui doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats. Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il propose des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle.

• Par Denis Paget, janvier 2010, coéd. Institut de la FSU / éditions du temps, 160 p., 14 euros franco de port.

L'image du Monde – Des Babyloniens à Newton

3^e édition, revue et complétée



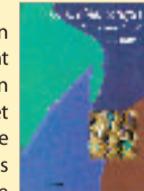
Comment avons-nous appris que notre Terre est ronde et que, tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? Comment, au cours des siècles, des hommes passionnés d'observation et intrigués par le mouvement des astres ont-ils réussi à dépasser la perception commune et les dogmes bien établis pour découvrir que leur planète n'était pas le centre du monde ? Au carrefour entre physique, philosophie et histoire, ce récit vivant et coloré est accompagné d'encarts scientifiques, chronologiques et biographiques. On y voit des savants, avec leur génie mais aussi leurs faiblesses, ancrés dans la mentalité de leur époque, se débattre entre science et croyance pour que progresse la connaissance du monde. • Joëlle Fontaine et Arkan Simaan, coéd. Adapt-Vuibert, 3^e éd. janvier 2010 (éd. initiale en 1998), 240 p., 27 euros franco de port.

Et aussi

La problématique d'une discipline à l'autre

Seconde édition, revue et augmentée

Problématiser, au cœur de la transmission des savoirs... mais... nos problématiques sont elles toutes de même nature ? Cette notion a-t-elle le même sens pour un chercheur et pour un enseignant ? Poser un problème relève-t-il d'une méthode identique dans toutes les disciplines ? À quels obstacles se heurte cette exigence ? Manque de technique ? Lacunes théoriques ? Absence de distance à l'égard des connaissances ? • Jean-Paul Falcy et Véronique Vanier, coord., Adapt-Éditions, 168 pages, novembre 2009, 16 euros. Première édition septembre 1997.



L'évolution chez les végétaux

Des bactéries aux arbres et plantes à fleurs

Les grandes voies de l'évolution dans le règne végétal, des bactéries, apparues il y a plus de trois milliards d'années, à la flore contemporaine des arbres et des plantes à fleurs, largement répandue à la surface du globe. • Paul Mazliak, coéd. Adapt-Vuibert, 360 pages, novembre 2009, 42 euros.



BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

Commande : _____

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port)

PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES,

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

(94) St-Maur, col. loue F1 dans pavillon 25 min de l'Opéra de Paris en RER, 45 €/j., 280 €/sem. camille.chen@sfr.fr.

Coll. CPGE cherchent loc. pour les 2 mois été, internet 8 m² mini indispensable car contrats édition. Tél. 01 47 27 26 14. j.pepin@wanadoo.fr.

Cap Fréhel, proche plages, maison 5/6 p., à louer de juin à septembre. Tél. 06 08 65 80 63.

Col. loue mobilhome, proche plage, Propriano, Corse du sud - t ramon1@wanadoo.fr. Tél. 06 72 87 53 24.

Loue mais. Sicile, bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Portugal - ERICEIRA, bord de mer côté Lisbonne, loue maison, port typique de Pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00.

(24) Sarlat, Périgord, gîte tt cft 6/7 pers. ttes périodes. Tél. 06 73 17 35 - site : les longues pauses.

Biarritz, F2 pr. plage et com. à partir de 400 €/s. - www.bobia.fr

(82) Moissac, TB Maison, 5 ch., 2 s. de bs, piscine, cadre nature, 10 pers. du 24/07 au 21/08 - 1200 €/sem. Tél. 05 63 04 41 33.

(83) St-Cyr-sur-Mer, loue appart. 3 pièces, 4 pers. parking privé, 100 m plage. Tél. 06 83 07 53 01.

(11*) Le Marais. Loue 2 pces 17/04-02/05 : 400 €/s. + Pente-côte. Tél. 06 88 58 98 92.

Sud Auvergne, Loire sauvage, mais. indép., 3-4 p. Calme, cft, jardin clos, 250 €/s. Tél. 04 71 57 13 65.

(66) Banyuls/mer, 100 m plage, cft F3, ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73.

Pays Cathare, maison de village, lac, 880 €/s. Tél. 06 87 66 51 69.

Maureillas, maison catalane typique, tt cft, 4/6 pers., proche mer et Espagne, 450-600 €/s. Tél. 01 46 80 93 79-06 86 40 61 63.

Budapest, bel appart F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement, neuf, cui, tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Vaci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

PANTIN, près métro T3, dble expo, interphone, 198 000 €. Tél. 06 74 81 70 33.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Association caritative et culturelle au Rajasthan, cherche volontaires.w.aferinde.com

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie, sur la Route de la Soie en Ouzbékistan, et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association du 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Vietnam, voyage du 6-25 juillet, Paris Hanoï, Baie d'Along, Hué, Danang, Saïgon, Delat du Mékong. Initiative FSU Retraités. Renseignements : tél. 01 43 61 83 09 ou 05 63 55 23 06.

Voilier 12 m, col skip. emb. éq. îles Hyères, Corse, Sardaigne - 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39.



L'Université Syndicale n° 692 du 4 mars 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr. Comptogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 €. Mars 2010 - Un supplément 32 pages AED. - Crédits photos : Fotolia.fr-Les Cunilife, Fotolia.fr-Mario.

Réformes Chatel : l'art de la construction destructive

PETITE HISTOIRE DE RÉFORMES

Décembre 2008 : le ministre X. Darcos, sous la pression des personnels et des lycéens, suspend son projet de réforme du lycée et repousse toute mise en œuvre d'une nouvelle classe de Seconde générale et technologique à la rentrée 2010.

Janvier 2009 : lors de ses vœux au monde éducatif, le président de la République annonce que la réforme du lycée se fera sans enlever un poste ou un centime et charge R. Descoings d'établir un rapport.

Du 29 janvier 2009 au 1^{er} mai 2009 : en réponse aux appels unitaires des confédérations, le mouvement social se développe avec des taux de grève importants (60 % dans le second degré le 29 janvier) et des manifestations qui rassemblent plus de 3 millions de participants à travers toute la France le 19 mars. L'enseignement supérieur mène un mouvement sans précédent contre la réforme des statuts des enseignants chercheurs et la réforme de la formation des enseignants.

Avril 2009 : le congrès du SNES définit les conditions pour une réforme démocratique du lycée et appelle à développer les actions en refusant d'expérimenter des éléments de la réforme et à organiser des débats dans les lycées et collèges. Il lance une campagne de refus des heures supplémentaires et propose la tenue d'une manifestation nationale pour l'éducation en mai.

Juin 2009 : R. Descoings rend son rapport, dans lequel il reconnaît la nécessité de développer la voie technologique et rejette l'organisation modulaire du projet Darcos.

Le ministère tente une réforme du DNB que le SNES rejette et qui se limitera à l'introduction d'une épreuve d'histoire des arts, expérimentée dans tous les établissements. Il s'enferre dans l'expérimentation du livret de compétences au collège.

L. Chatel remplace X. Darcos, promet que la réforme du lycée ne se fera pas contre les personnels et affirme que son dossier prioritaire est la revalorisation des enseignants.

Octobre 2009 : le nouveau ministre entame une série de consultations bilatérales sur la réforme du lycée sans jamais avancer de propositions précises, confirme les axes de la réforme du recrutement des enseignements, et s'inscrit totalement dans la réduction d'emploi.

Décembre 2009 : le ministre présente un projet de réforme du lycée et en profite pour soumettre au vote du CSE une réforme de la « gouvernance » des établissements.

Le SNES, dans une intersyndicale représentant plus de 80 % des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation, appelle à refuser ces réformes et à imposer une autre politique éducative. Il appelle à un mois de janvier d'action continue, à la grève le 21 janvier et est l'artisan de la manifestation nationale, à l'appel de la FSU, du 30 janvier.

Janvier 2010 : le mouvement qui se développe dans différentes académies avant les vacances d'hiver s'amplifie dans la région parisienne sur les bases du refus des réformes Chatel, mais aussi sur l'exigence d'une amélioration des conditions de travail, la prévention de toutes les formes de violence dans les établissements scolaires et contre les suppressions de postes. Les seules réponses du ministre sont l'organisation d'« états généraux de la sécurité à l'école » ... et une circulaire inadmissible sur l'accueil des stagiaires à la rentrée 2010.

Le SNES et l'intersyndicale appellent à amplifier la mobilisation dans toutes les académies dès leur rentrée et à une journée de grève nationale et de manifestations le 12 mars.

SECOND DEGRÉ EN FINIR AVEC CETTE POLITIQUE ÉDUCATIVE DÉVASTATRICE !

Sur fond de suppression d'emplois publics et de transformations de la fonction publique d'État, le gouvernement poursuit de front plusieurs réformes dans l'Éducation nationale. Prises séparément, elles sont présentées comme des réponses ponctuelles et de bon sens à des attentes : réforme du lycée au nom d'un meilleur accompagnement des jeunes et d'une orientation plus progressive ; réforme de la formation des enseignants pour répondre à l'exigence de l'élévation du niveau de recrutement et de qualification ; réforme des EPLE censée « libérer » l'initiative locale et mieux prendre en compte les réalités du terrain ; reconnaissance de « l'investissement » des personnels alors qu'il s'agit de les mettre en concurrence et de subordonner leur carrière et leur rémunération ; socle commun et livret de compétences au collège pour lutter contre les sorties sans qualification et garantir à tous une formation de base ; réforme de l'orientation présentée comme l'outil de mise en œuvre du principe de formation et d'orientation tout au long de la vie...

Pourtant, elles s'inscrivent toutes dans une politique clairement affichée de restructuration du système éducatif en totale rupture avec son histoire récente et sa conception démocratique. Il ne s'agit plus de donner le temps aux jeunes, à tous les jeunes, d'accéder à une autonomie de pensée et d'action indispensable à la pratique de la citoyenneté et à l'émergence d'une société solidaire et respectueuse des libertés individuelles et collectives. **Le choix que l'on veut nous imposer, est au contraire celui d'une École au service de l'économie de marché, du triomphe de l'individualisme et de la compétition :** faire émerger une élite suffisamment mixte et simplement gérer le flux des laissés-pour-compte de cette politique et tout cela au moindre coût.

Les conséquences sur l'offre de formation, les contenus enseignés, les conditions d'emploi et de mutation, les conditions de travail et au final sur la conception même de nos métiers sont lourdes et dessinent un avenir que le SNES refuse.

Cette politique éducative est en phase avec la politique sociale et budgétaire, alliée à une conception de la société à l'opposé des valeurs que le système éducatif a pour mission de transmettre : remise en cause de la laïcité, éloge de la compétition, de l'individualisme, de « l'employabilité », terme barbare inventé pour justifier toutes les politiques sociales les plus violentes en terme d'emploi et de refus de l'émancipation.

L'heure est donc aujourd'hui à la mobilisation de l'ensemble de nos professions pour faire reculer le ministre sur sa conception du système éducatif et imposer une autre politique éducative, sociale et économique.

Ce document, au long de ses quatre pages, veut montrer la complémentarité des différentes réformes et la cohérence de la politique qui les irrigue. Il aborde toutes les pièces de cette espèce de puzzle que le ministère met en place : transformations du métier d'enseignant, évolution des contenus à enseigner et tentative de leur soumission au politique, réduction des horaires disciplinaires, généralisation de l'accompagnement personnalisé, imposition d'une évaluation par compétences, renvoi à la responsabilité individuelle de son échec ou de sa réussite, réforme de la formation des enseignants et des CPE, politique budgétaire qui supprime encore et toujours des postes et refuse toute possibilité de revalorisation...

Intensifions l'action, généralisons les refus collectifs, construisons la grève du 12 mars... imposons ensemble un autre projet pour le second degré et nos métiers !

Roland Hubert

DES MÉTIERS SOUS PRESSION, DÉVALORISÉS

Nos métiers

La conception de notre métier développée par l'administration à travers la réforme des concours, la modification du décret EPLE ou les projets de réforme de l'évaluation des enseignants, est diamétralement opposée à la nôtre. Renforcement de la concurrence entre disciplines dans un même établissement, installation d'une hiérarchie intermédiaire par le renforcement des compétences du conseil pédagogique : le ministère, au lieu de développer un travail en équipes fructueux, entend faire assumer par certains collègues (désignés par le chef d'établissement) les « choix » contraints par la DHG, et les rendre juges du travail pédagogique. Le management d'équipe prend pied dans l'Éducation nationale !

L'évolution des missions des IA-IPR prend un sens particulier dans ce contexte (présent à trois moments de la carrière, les IA-IPR sont chargés d'« impulser et encourager les bonnes pra-

tiques »). Comment ce qui fait le cœur de notre métier, c'est-à-dire l'enseignement disciplinaire de connaissances et compétences et leur appropriation par les élèves, sera-t-il donc pris en compte et valorisé ? Cette inquiétude est d'autant plus fondée que, avec les PPRE en collège, l'aide personnalisée en lycée, l'aide à l'orientation à tous les niveaux, notre administration tente de modifier nos missions. Dans le même temps, seul le chef d'établissement aura la possibilité de procéder à une évaluation tout au long de notre carrière. Ce renforcement du poids de la hiérarchie locale augmente aussi la pression sur les enseignants, CPE, CO-Psy ; cela va de pair avec une augmentation du poids de l'appréciation subjective par rapport à la note chiffrée dans l'accès à la hors-classe. En effet, les corps enseignants conservent pour leur évaluation annuelle une note chiffrée, pour l'instant dérogatoire, qui sert en particulier pour déterminer leur avan-

cement d'échelon. La disparition programmée de la double notation (pédagogique et administrative) est une épée de Damoclès insupportable. Ces mesures participent d'une remise en cause de l'enseignant concepteur, libre de ses pratiques et non répétiteur de prescriptions imposées et de programmes réducteurs. Elles participent de tentatives de ne plus respecter ni qualification ni identité professionnelle.

Individualiser les carrières et permettre à quelques-uns de progresser plus rapidement au détriment de tous : tel est l'objectif ministériel. Les attaques contre le paritarisme, outil garantissant la gestion collective et équitable des carrières de tous, en sont une illustration. ■

Frédérique Rolet, Xavier Marand

Revalorisation ?

En arrivant au ministère de l'Éducation nationale, Luc Chatel nous avait dit, à plusieurs reprises, que la revalorisation des enseignants allait être « le dossier » de son passage dans le ministère. Quelques mois plus tard cette grande ambition affichée se résume à très peu de choses...

Pourtant, c'est avec solennité que le candidat Nicolas Sarkozy, puis le président du même nom avait promis une revalorisation du métier d'enseignant, revalorisation pour tous, puisque, à cette époque, la perspective d'une élévation du niveau de recrutement n'était même pas ébauchée.

Certes, les nouveaux recrutés bénéficient d'une revalorisation mais qui est sans rapport avec le temps d'études supplémentaire qui leur est demandé (30 euros par mois en moyenne sur l'ensemble de la carrière) ; mais pour les autres, rien en 2009, rien en 2010. Pire, certaines dynamiques entamées les années passées (augmentation du nombre d'accès à la hors-classe) sont brutalement stoppées. Le ministre a même le culot aujourd'hui d'avouer que la revalorisa-

tion se limitera aux nouveaux recrutés en 2010 et que toute perspective pour 2011 sera liée au budget 2011 ; donc aucun engagement, y compris pour l'année prochaine.

Mais dans le même temps, le ministre n'hésite pas à rechercher par tous les moyens à imposer aux enseignants des tâches supplémentaires à travers la multiplication des réunions, l'augmentation continue du nombre de classes dans le service, avec le surcroît de travail que cela représente, l'augmentation des heures supplémentaires, les suppressions massives de postes, etc.

Les choix gouvernementaux sont clairs : distribuer des milliards pour alléger les charges des entreprises, dans la restauration par exemple... sans pour autant générer des créations d'emplois.

Dans notre secteur, il n'y a qu'une seule catégorie de promesses tenues : celles qui permettent d'économiser des emplois et des crédits, et celle qui vise à faire des personnels du second degré des personnels serviles. ■

Daniel Robin

Conditions d'enseignement

Face à un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme parfois très marqués, à des incivilités ou des phénomènes de violence dont aucun établissement n'est à l'abri, les personnels qui exercent en collège se trouvent d'autant plus démunis que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées.

Les dizaines de milliers de suppressions de postes se traduisent sur le terrain par des effectifs de classes (et de groupes de LV) de plus en plus élevés, un recours massif aux HS et aux tâches bénévoles qui alourdissent la charge de travail de chacun, une gestion à l'heure près qui génère de nombreux compléments de service.

Les coupes sombres dans les Vies Scolaires conduisent inexorablement à des phénomènes de violence de plus en plus manifestes dans une société où les difficultés économiques et sociales s'accroissent. Le ministère nie la violence au quotidien dans les établissements et répond par des Équipes Mobiles de Sécurité (EMS). Mais comment peut-on imaginer que des équipes volantes de personnels précaires et non formés pourraient constituer une solution viable ?

Avec des adultes moins nombreux, surchargés, plus précaires, aux missions qui se multiplient, le nécessaire travail de concertation des équipes s'en trouve fragilisé, avec le risque d'une moindre cohésion et d'une cohérence affaiblie. Moins d'enseignants, de CPE, de CO-Psy, d'assistantes sociales, d'infirmières scolaires, c'est un suivi des élèves les plus fragiles qui ne peut plus être assuré. ■

Bruno Mer

Formation des maîtres

Élever le niveau de recrutement des enseignants et CPE est une revendication du SNES depuis longtemps, qui répond aux évolutions des métiers, des savoirs, aux besoins du système éducatif.

Dans une société où les citoyens sont appelés à se prononcer sur des enjeux sociaux, politiques, économiques complexes, l'élévation des qualifications est une garantie et une nécessité démocratique. La volonté de faire réussir tous les jeunes qui nous sont confiés, d'amener au moins 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, ajoutée à l'objectif plus récent d'amener 50 % au niveau de la licence participent à cette évolution. Or, le diplôme nécessaire pour enseigner dans le second degré était depuis 1950 la licence, pour les certifiés. Prétendre éléver le niveau général des qualifications tout en maintenant celui des enseignants à l'identique relève pour le moins du paradoxe.

Cependant, le gouvernement, fidèle à son dogme de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, s'est saisi de l'occasion pour supprimer massivement des emplois. C'est ainsi qu'au lieu de travailler à une meilleure articulation des différentes composantes de la formation, de compléter la préprofessionnalisation par une année de formation après le concours, il a décidé de supprimer l'essentiel de la formation initiale des lauréats des concours et de la transférer au cours du master, notamment au travers de stages en « responsabilité » pour les étudiants. Cette pirouette permet ensuite d'affecter les enseignants et CPE stagiaires à temps plein et d'en faire des moyens d'enseignement à part entière. Elle nie surtout tout besoin de formation pour les personnels d'enseignement et d'éducation. C'est une vision complètement réactionnaire de ce qui fait le cœur du métier : si un enseignant doit maîtriser parfaitement les connaissances qu'il est chargé de transmettre, il se doit aussi d'analyser et de remédier aux difficultés de toutes sortes que peuvent rencontrer les élèves. C'est cette dimension du métier qui permet de faire progresser tous les élèves. En faisant ce choix, le gouvernement renonce donc à la réussite de tous.

C'est en fonction de son projet pour le système éducatif que le SNES revendique l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE. C'est au nom de ce projet qui vise la réussite de tous et l'élévation des qualifications qu'il sera dans l'action pour imposer une réelle formation professionnelle pour les professionnels de l'enseignement. ■



Emmanuel Mercier

UN SERVICE PUBLIC BRADÉ, UNE ÉDUCATION SACRIFIÉE

Réforme du lycée

La préparation de la rentrée met en lumière sa nocivité. En Seconde, faute d'horaires suffisants les élèves ne pourront pas réellement rencontrer les nouvelles disciplines. Dans le cycle terminal, le « rééquilibrage » des séries générales est pensé à l'encontre du bon sens : série L sans mathématiques obligatoires, série S moins scientifique, série ES lésée par la diminution des enseignements économiques et sociaux. Toute réflexion est absente sur les pratiques et les programmes, la difficulté scolaire et les solutions pour la résoudre. Au contraire les difficultés liées aux effectifs lourds vont s'aggraver : travail en classe entière, tronc commun de Première regroupant les élèves de diverses séries, gestion locale des groupes à effectifs réduits. Pour la voie technologique, les inquiétudes demeurent : le passage à 1 h 30 des enseignements tech-

nologiques de Seconde ne permettra pas de développer les démarches technologiques, l'absence de champs technologiques solides de référence (en dehors de la construction et des arts appliqués), le renforcement des enseignements généraux dans un tronc commun comme dans les séries générales, deux heures d'accompagnement personnalisé généralisées... entraîneraient une perte de spécificité de ces formations. L'accompagnement personnalisé est instauré au détriment des heures disciplinaires et les élèves les plus en difficulté seront incités à se réorienter via des stages passerelles illusoires. Enfin, les personnels sont invités à se substituer aux CO-Psy dans le cadre d'un tutorat assuré en heures supplémentaires. Au bout du compte, qui y gagne ? Les élèves qui perdent des heures disciplinaires et les deux heures d'aide individualisée ? Les personnels qui voient leurs missions s'empiler et leurs conditions de travail se dégrader, leurs postes menacés ? La qualité de la formation qui sera construite sur des disciplines dénaturées et une réduction de l'offre ? ■

Valérie Sipahimalani

Budget

Depuis 2003, les suppressions d'emplois s'accumulent dans le second degré sans commune mesure avec les baisses d'effectifs et atteignent des niveaux record depuis trois ans. Le gouvernement persiste dans sa politique de réduction *a priori* de l'emploi public : 16 000 emplois sont ainsi supprimés dans l'Éducation au budget 2010, pour l'essentiel des emplois de stagiaires. Dans le second degré public, ces suppressions représentent l'équivalent de près de 5 200 emplois d'enseignants sur le terrain. La traduction concrète de cette politique se mesure en ce moment dans les établissements avec la préparation de la rentrée 2010 : suppressions de postes, nouvelle augmentation du volume des heures supplémentaires, remontée démographique en collège délibérément sous-estimée, formation des futurs enseignants sacrifiée, réduction de l'offre de formation, abandon de la politique de l'éducation prioritaire, suppression des moyens de remplacement, recours à l'emploi précaire... À cela s'ajoutent la suppression des supports stagiaires et les pertes liées à l'affectation des stagiaires sur des postes de titulaires. Le budget 2010 marque aussi les choix gouvernementaux sur la revalorisation de nos métiers qui, si on reste dans ce cadre, est sérieusement hypothéquée. Ainsi la part de la dépense intérieure d'éducation ne cesse de baisser dans le PIB : elle retombe en 2008 au niveau de ... 1990 après avoir atteint un maximum en 1995. ■

Fabienne Bellin

Nouveaux programmes

Les projets de programmes de Seconde générale et technologique, en consultation depuis le 27 janvier, confirment l'analyse du SNES d'une réforme qui n'a rien de pédagogique⁽¹⁾.

Certaines disciplines sont dénaturées, une vision utilitariste des savoirs est parfois imposée, sans parler d'une conception réductrice de l'orientation. Au-delà, certains choix relèvent d'une idéologie contestable : au nom de quoi la démarche expérimentale et l'épistémologie sont-elles indigentes en SVT et physique-chimie, au profit de l'histoire des arts ? Pourquoi les sciences sont-elles minimisées en série L et ne feraient pas partie de la réflexion sur les enjeux du monde contemporain ? Pourquoi supprimer en histoire le chapitre « La Méditerranée au xii^e siècle : carrefour des civilisations » et le remplacer par « La civilisation rurale dans l'Occident chrétien médiéval, du ix^e au xiii^e siècle » ? D'autant que pour les élèves qui auront de l'histoire en Terminale, l'islam risque de n'être évoqué qu'au travers du conflit israélo-palestinien et de l'islamisme dans le cadre du chapitre sur les relations internationales... En SES, pourquoi évacuer les questions de société comme l'emploi, le chômage, les inégalités, les revenus ? Pourquoi marginaliser la sociologie dont un seul thème est imposé ?

Par ailleurs, on ne peut que s'interroger sur le choix du tome 3 des *Mémoires de Guerre* de Ch. de Gaulle, au programme de littérature en Terminale (voir article en page 8).

On sait que les programmes de SES ont été « retouchés » après que le groupe d'experts a rendu sa copie⁽²⁾, mais d'autres programmes sont-ils aussi sous contrôle ? Henri Guaino⁽³⁾ le 25 octobre dernier déclarait dans l'émission « C Politique » sur France 5 : il ne faut plus que les programmes soient « traités par des spécialistes, des inspecteurs de l'Éducation nationale », et à la question du journaliste qui demandait « par qui alors... et où ? » en suggérant « à l'Assemblée nationale ou à l'Élysée ? », Henri Guaino répondait : « Les deux ! »... ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

(1) Voir communiqué de presse <http://www.snes.edu/Projets-de-programmes-de-seconde.html>

(2) Raison notamment invoquée par François Dubet pour sa démission du groupe d'experts.

(3) Conseiller spécial de Nicolas Sarkozy.

Il est indispensable que la profession s'empare de la consultation sur les projets de programme, et s'exprime à la fois sur les contenus et sur l'ensemble de la réforme du lycée.

Ces projets sont consultables ici :

<http://eduscol.education.fr/cid49936/consultation-sur-les-projets-de-programme-seconde.html>

Adressez-nous vos contributions : contenus.secretariat@snes.edu



Collège "en morceaux"

Les conditions de travail en collège se dégradent d'année en année. Les personnels subissent de multiples injonctions et se voient imposer sans cesse des tâches nouvelles pour lesquelles ils ne sont pas formés et qui dénaturent leurs métiers. Et l'administration d'exercer des pressions de plus en plus lourdes, notamment pour faire accepter un nombre croissant d'heures supplémentaires.

Comment assurer la réussite de tous les élèves quand le travail se déroule quasi systématiquement en classe entière, face à des effectifs pléthoriques, y compris en langues vivantes pour lesquelles sont en outre opérés des regroupements anti-pédagogiques ? L'aide aux élèves, d'autant plus difficile à assurer dans ces conditions, est en outre marquée par une individualisation forcenée avec les PPRE et conduit à faire peser sur les élèves la responsabilité de leur échec. Dans le même temps, les dispositifs mis en place de longue date par les équipes ont été supprimés ou externalisés vers l'accompagnement éducatif de même que certaines activités, notamment artistiques, qui entrent en concurrence avec les enseignements.

Introduit par la Loi Fillon, le socle commun que tous les élèves sont censés maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire est marqué par une vision réductrice des savoirs. Outil de différenciation précoce des parcours, il constitue le seul horizon pour certains élèves et légitime l'éviction des élèves les plus en difficulté vers l'alternance, tandis que les autres pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire. Quant au livret de compétences, qui doit valider l'acquisition du socle, il pousse à une évaluation incessante des élèves et il alourdit considérablement le travail des enseignants sans apporter aucune amélioration au système. S'ajoutent encore l'introduction de l'histoire des arts et les entretiens individuels d'orientation avec chaque élève de Troisième et ses parents, le CO-Psy n'étant présent que « le cas échéant ». Autant de mesures qui brouillent le véritable sens de nos missions et celui de l'école. ■

Monique Daune, Bruno Mer

"Égalité des chances"

Maintre mot du gouvernement, l'égalité des chances vient légitimer toute une série de mesures et de réformes qui accroissent encore les inégalités. La loi Fillon de 2005 a été construite, de l'aveu même du ministre, « *autour d'un principe : celui de la responsabilité* ». Celle des parents, celle des élèves notamment. Les PPRE ont conservé la nature des tristes CIRE (Contrats Individuels de Réussite Educative) initialement prévus : ils font peser sur les élèves et leurs parents (qui doivent signer le contrat du PPRE) la responsabilité de l'échec scolaire tout en exonérant le gouvernement qui dans le même temps organise la pénurie des moyens au service des élèves, nie les réalités sociales à l'œuvre dans l'échec scolaire et dynamite les ZEP.

Et alors que les bourses sur critères sociaux sont notoirement insuffisantes pour couvrir les besoins, les bourses au mérite, attribuées aux élèves boursiers ayant obtenu une mention B ou TB au brevet des collèges représentent une somme plus élevée, réservée à une poignée d'élèves. Individualisation et mérite constituent les deux faces de la même médaille.

Ces mêmes élèves jugés « méritants » peuvent aussi choisir leur lycée depuis 2006. L'assouplissement de la carte scolaire a depuis renforcé cette logique. Les établissements les moins considérés se vident de leurs meilleurs élèves, les plus difficiles s'enfoncent inexorablement dans une ghettoïsation accrue. Selon la Cour des comptes, la plupart des Réseaux Ambition Réussite (RAR) ont vu leurs effectifs baisser fortement.

Luc Chatel répond par la fuite en avant : aller plus loin encore dans les déréglementations, en permettant par exemple que les élèves de RAR « puissent être prioritaires pour choisir leur collège » ou encore que ces établissements « aient davantage d'autonomie » et puissent « recruter leur personnel sur profil, comme dans les internats d'excellence ».

Après Sourdun en 2009, ce sont 12 internats d'excellence qui accueilleront à la rentrée 2010 des élèves méritants « ne bénéficiant pas d'un environnement favorable » et qui pourront venir grossir la « mixité des élites » tandis que les autres, responsables de leur échec, sont voués à rester cantonnés au seul socle commun dans les quartiers de plus en plus ghettoïsés. ■

Bruno Mer

ORIENTATION NOUVELLE DONNE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La création d'un service public de l'orientation tout au long de la vie, s'adressant indistinctement aux élèves, aux salariés ou aux chômeurs, est à l'ordre du jour. Elle va de pair avec l'asphyxie du service public d'orientation de l'Éducation nationale que le MEN organise consciencieusement !

Plusieurs mesures ont déjà été prises, d'autres sont en préparation pour la fin de l'année scolaire : mise en place d'une plateforme internet et téléphonique pour l'information et le premier conseil, labellisation d'organismes privés pour intervenir en lieu et place des conseillers d'orientation-psychologues, disparition des CIO dans des plateformes multiservices régionales. Les bénéfices que pourront en retirer les élèves ne sont pas interrogés car ces dispositions ne sont que la traduction française des recommandations européennes, introduites récemment dans une loi en novembre 2009⁽¹⁾.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

L'accompagnement pour l'orientation est vue comme l'acquisition d'une « compétence transversale », comme si élaborer un projet d'avenir était une affaire d'entraînement au choix ! On attend donc des enseignants qu'ils assurent cette préparation, qualifiée de pédagogique, et l'évaluent. La mise en place du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) de la Cinquième à la Terminale, et le livret de compétences pour l'orientation au collège comme au lycée, correspondent à ces nouveaux objectifs. La réforme du lycée définit la prétendue collaboration des enseignants et des CO-Psy.

Pour les enseignants : une implication obligatoire dans l'aide à l'orientation des élèves

- Une prise en charge de l'aide à l'orientation dans le cadre des deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Ainsi tout le travail sur l'information des élèves, la réponse à leurs questions sur les différentes filières et les métiers possibles, les conseils sur les parcours seront désormais à la charge des enseignants, dans leur emploi du temps.
- Un tutorat pour tous les élèves qui le demanderont est également prévu, assuré par les enseignants volontaires. Le MEN n'a pas encore expliqué comment il comptait rémunérer ces actions. Sur le fond, ces « tuteurs » en position de « conseiller » ont-ils une idée des pièges que recèle cet exercice pour ceux qui ne sont pas formés ?⁽²⁾
- Les nouveaux programmes des enseignements d'exploration prévoient de consacrer une partie de l'horaire déjà ridiculement faible à un « cours sur les métiers » du secteur correspondant ! Et pour les enseignants réticents, le nouveau livret d'orientation tout au long de la vie saura leur rappeler l'existence du PDMF. Évaluer la pratique des profs en évaluant les compétences des élèves voilà ce qui s'appelle faire d'une pierre, deux coups !

Pour les CO-Psy : l'imposition de nouvelles missions

- Répondre en ligne sur les plateformes multimédias, participer à des forums de toutes sortes, assurer l'accueil dans des structures autres que le CIO de publics non scolaires, voilà qui va prendre encore beaucoup de temps au détriment des établissements scolaires et, contrairement à ce qui est dit, brouiller encore plus leur action.
- Former les enseignants à « l'ingénierie de l'orientation » et notamment au PDMF.
- Réserver les entretiens aux cas « très lourds » et au conseil ponctuel, au détriment de tout le travail en amont pour contribuer à la réussite et à l'adaptation. Comme si pour tous les élèves la question de l'orientation n'était pas suffisamment complexe pour justifier des approches professionnelles spécifiques croisées !

Pour les élèves : une aide moins qualifiée et un renforcement d'une vision univoque de l'adolescent

- Pour tous les élèves qui ne seront ni décrocheurs ni handicapés, ni en très grande difficulté, l'enseignant et le tuteur seront les seuls interlocuteurs pour les aider à élaborer leur projet. Les organismes non publics qui seront « labellisés » et les cabinets de coaching privés attendent évidemment ces réformes avec impatience !
- Les inégalités sociales du rapport à l'avenir construit par les jeunes ne pourront que se renforcer, aggravées par les évaluations sur leur personne que les livrets de compétences instaurent.

Ces mesures prévues pour la rentrée prochaine, ne reposent sur aucune analyse sérieuse des besoins des élèves, et balayent plus de 50 ans de recherches sur la question de l'orientation. Elles sont injustes socialement mais conformes à une politique de réduction des coûts de l'Éducation et du nombre de corps de fonctionnaires. Il est encore temps ensemble de l'empêcher ! ■

Catherine Remermier

(1) Loi pour l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, 26/11/2009.

(2) Tentative de prendre la demande manifeste au pied de la lettre, difficulté d'appréhender la solidité du projet qui s'énonce, difficulté à évaluer les capacités d'évolution de l'élève et de l'appréhender dans sa globalité, risque de projeter en toute bonne foi sur l'autre ce qu'on estimerait bon pour soi ou les siens...

UN PROJET POUR LE SECOND DEGRÉ

Le SNES porte le projet de démocratiser le second degré et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels : permettre l'accès de toute une génération à une formation de haut niveau et à une insertion professionnelle reconnaissant les qualifications obtenues. Une telle ambition impose un véritable investissement humain, matériel et budgétaire dans l'éducation, la formation et l'orientation. L'accès à une des trois voies du lycée doit être une réalité pour tous les élèves. Ce projet passe par un tout autre budget et donc l'abandon des suppressions d'emplois.



ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

- L'abandon du conseil pédagogique inscrit dans la loi Fillon et le retrait du décret.
 - Un cadre national pour la totalité des horaires disciplinaires, y compris pour le travail en petits groupes.
 - La transparence dans le fonctionnement de l'établissement (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, élaboration du projet d'établissement...) en faisant vivre les structures qui existent déjà.
 - L'intégration dans le service des enseignants de la concertation pour le travail en équipe aux niveaux disciplinaire, pluridisciplinaire et pluriprofessionnel.
- La relance de l'éducation prioritaire.
- Le maintien d'une carte scolaire améliorée.

PROJET ÉDUCATIF

- Une réflexion sur les contenus et pratiques qui prenne en compte la question de la difficulté scolaire et pense l'articulation entre elles des différentes disciplines.
- Une réflexion avec parents et lycéens sur la globalité du temps de l'élève en cours, hors cours et à la maison en préalable à toute définition d'un « accompagnement ».
- Une formation professionnelle initiale et continue qui arme la profession sur ces questions.
- Donner plus de temps aux élèves pour mettre les contenus d'une culture commune à la portée de tous (grilles horaires suffisantes, baisse sensible des effectifs dans les classes).
- Des grilles horaires nationales, seule garantie contre les inégalités territoriales.
- La possibilité donnée aux équipes d'une diversification pédagogique dans les classes (travaux en petits groupes, dispositifs d'aide).
- Des conseillers d'orientation psychologues en nombre suffisant dans les établissements pour permettre à chaque élève d'élaborer son projet d'orientation avec une personne qualifiée.
- Des structures de Seconde qui amènent tous les élèves à suivre au moins un enseignement technologique, un enseignement artistique, et à accéder à la culture économique et sociale, dans

un horaire élève raisonnable prenant mieux en compte la globalité du temps de l'élève et les conditions d'enseignement.

- Dans la voie générale, une spécialisation progressive de la Première à la Terminale, mais sans tronc commun en Première.
- Le développement de la voie technologique en conservant ses spécificités (horaires, pratiques, pédagogie de projet...).
- Une offre de formation donnant un accès large aux options.

ORIENTATION

- Le refus de l'externalisation des missions d'orientation vers des associations diverses.
- Le maintien et la valorisation du réseau des CIO qui doivent rester les premiers services pour l'information, et l'aide à l'élaboration des projets et à une scolarité réussie, sur tout le territoire.

REVALORISATION

- Pour tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.
- Portant sur les rémunérations, les carrières et les conditions de travail et d'emploi.
- Dans le cadre d'un plan pluriannuel donnant dès le départ une lisibilité sur l'ensemble des mesures programmées.

FORMATION DES MAÎTRES

- Une élévation du niveau de recrutement et de qualification des enseignants, CPE et CO-Psy.
- Une formation des maîtres pensée sur la durée, articulée entre formation universitaire et formation professionnelle. Une année pleine et entière de formation après la réussite au concours, ce qui impose un tiers de service en responsabilité en lien avec une formation au sein d'IUFM rénovés.
- La mise en place de véritables prérecrutements.
- Un dispositif complet d'aides sociales pour les étudiants, notamment par la création d'une allocation d'autonomie et le retour à un recrutement d'étudiants-surveillants.

